

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® HW 229-1 GB

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : SASE-50SU-Y00C-2J3E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Grijsenlaan 18
3300 Tienen
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

anhydride tétrahydrométhylphthalique

ARADUR® HW 229-1 GB

Version 1.2 Date de révision: 07.08.2024 Numéro de la FDS: 400001010290 Date de dernière parution: 06.10.2022
Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle
trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
anhydride tétrahydrométhylphthalique	11070-44-3 234-290-7 607-240-00-0 01-2119488054-36	Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	>= 20 - < 30
cyclohex-4-ène-1,2- dicarboxylate de 2,2- diméthylpropane-1,3-diyle	41026-17-9 255-180-5 01-2119980962-24	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10
trichloro(N,N- diméthyl-octylamine)bore	34762-90-8 252-200-4 01-2120087201-65	Skin Sens. 1B; H317 Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|---------|---|
| Risques | : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
|---------|---|

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

ARADUR® HW 229-1 GB

Version 1.2 Date de révision: 07.08.2024 Numéro de la FDS: 400001010290 Date de dernière parution: 06.10.2022
Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

aires de stockage et les conteneurs Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	
carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,36 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,06 mg/m3
trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)borure	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9,78 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	1,74 mg/m3

ARADUR® HW 229-1 GB

Version 1.2 Date de révision: 07.08.2024 Numéro de la FDS: 400001010290 Date de dernière parution: 06.10.2022
Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

	rs		systémiques	
	Consommateur	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	rs			
	Consommateur	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	rs			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle	Eau douce	0,033 mg/l
	Eau de mer	0,0033 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,33 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,12 mg/kg
	Sédiment marin	0,012 mg/kg
	Sol	0,00452 mg/kg
anhydride tétrahydrométhylphthalique	Eau douce	2 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,79 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	46,6 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	4,66 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore	Station de traitement des eaux usées	0,699 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	11,5 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau douce	0,13 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,013 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,000043 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,3 µg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,000004 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	2,85 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,00847 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

- visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h
- Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h
- Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : **A T T E N T I O N !** Ce produit contient du quartz, classé par l'IARC parmi les substances carcinogènes pour l'homme (Groupe 1), pouvant causer une silicose ou un cancer des poumons par inhalation des poussières. Il est donc important d'éviter de s'exposer à toute inhalation lors des opérations mécaniques effectuées avec le produit fini (mouture, décapage, coupe...).
- Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

État physique	: liquide
Couleur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: env. 140 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité Viscosité, dynamique	: 25 000 - 75 000 mPa,s (25 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

Pression de vapeur	: < 0,0002 hPa (20 °C)
Densité	: 1,95 g/cm ³ (25 °C)
Densité relative	: 1,95 (25 °C)
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,5 ml/kg bw
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: non
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant léger pour la peau
Méthode : OPPTS 870.2500
Résultat : irritation légère

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Espèce : Epiderme humain
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Pas d'irritation de la peau

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

BPL : non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Corrosif

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritation modérée des yeux

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
BPL	: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Voies d'exposition	: Voies respiratoires
Espèce	: Humain
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: A un effet sensibilisant.
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
BPL	:	oui

Mutagenicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Concentration: 0 - 5000 µg per plate Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: positif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammifères Espèce: Rat (mâle) Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Dose: 500, 1000 and 2000 Méthode: Test des comètes alcalines in vivo sur mammifères Résultat: négatif BPL: oui

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation
-----------------------	---	--

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat, femelle
Souche: Sprague-Dawley
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 100, 300 and 750 milligramme par kilogramme
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Souche: Wistar
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/100/300/1000 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 49 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 300 Poids corporel mg / kg
Fertilité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale., Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 1000 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 28 days
Nombre d'expositions	: 7 d
Dose	: 150, 500 and 1000 mg/kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 407

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 90 days
Nombre d'expositions	: Daily
Dose	: 10, 100 and 750 mg/kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui

Toxicité à dose répétée - : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Evaluation

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 300 mg/kg
NOAEL	: 1 000 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 49 d
Nombre d'expositions	: 7 d/week
Dose	: 0/100/300/1000 mg/kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 130 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 68 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	: IC20 : 9,33 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 20 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 33,2
mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 25
mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les
microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,75 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,13 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 57 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type de Test: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,3 min (20 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 5 mg/l

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: env. 2,5 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 57 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 10 - 25 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: non

Type de Test: aérobique
Inoculum: Mélange
Concentration: 30 mg/l
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 42 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302 C
BPL: oui

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,4 h (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,3 h (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,4 h (25 °C)
pH: 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

anhydride tétrahydrométhylphthalique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 2,38 - 2,51 (25 °C)
pH: 6
Méthode: QSAR

cyclohex-4-ène-1,2-dicarboxylate de 2,2-diméthylpropane-1,3-diyle:

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 1,14 (35 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

trichloro(N,N-diméthyl-octylamine)bore:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Facteur de bioconcentration (FBC): 3,03
BPL: non
Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 5,77 (25 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
-----------	---	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
---	---	----------------

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
--	---	---

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
---	---	---

Numéro sur la liste 72: benzène

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	Non applicable
---	----------------

Maladies Professionnelles : 84

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.08.2024	400001010290	06.10.2022
			Date de la première version publiée:
			15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Eye Dam. 1	H318
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à

ARADUR® HW 229-1 GB

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06.10.2022
1.2	07.08.2024	400001010290	Date de la première version publiée: 15.05.2018

Date d'impression 19.05.2025

la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.